

Mairie
de

LUNERY



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2021
COMMUNE DE LUNERY

SOMMAIRE

- I. **LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET**
- II. **LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**
- III. **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**
- IV. **LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET :**

I. LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2021 de la commune. Elle est disponible sur le site internet communal : www.lunery.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} Janvier au 31 Décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 12 Avril 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie (secrétariat général) aux heures d'ouvertures des bureaux. Il est également consultable sur le site internet de la commune.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en développant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- Maintenir le niveau de fiscalité ;
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible (étant toutefois précisé que les subventions se raréfient et que la commune doit donc assurer bon nombre de financement de ses investissements) ;
- Investir de manière responsable pour contribuer à la préservation et à l'optimisation de notre patrimoine communal.

Le budget se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

A) GÉNÉRALITÉS :

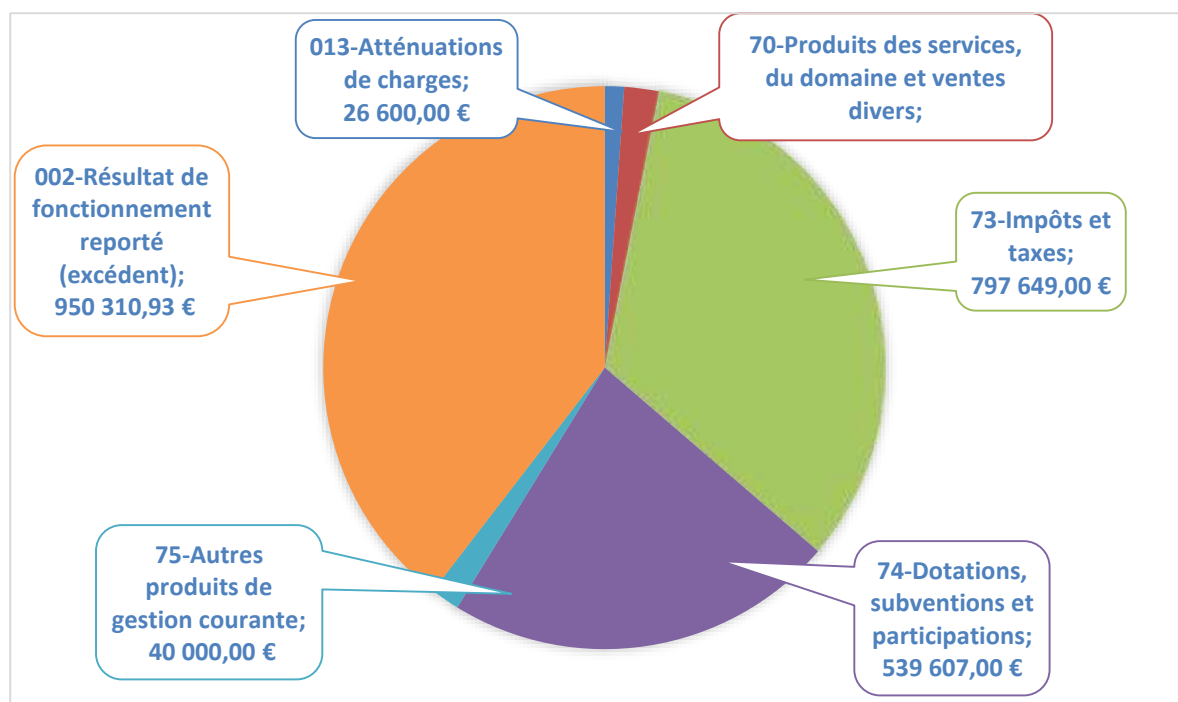
Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La **section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et de recettes liées à la gestion courante de la commune, c'est-à-dire les produits et les charges qui reviennent régulièrement chaque année.

B) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des dotations versées par l'État, des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations immobilières) et à divers remboursements.

Les recettes totales de fonctionnement représentent **2 402 166,93 euros** inscrits au budget primitif 2021.



Chapitre – Recettes de Fonctionnement		Budget Primitif 2021
013	Atténuation de charges	26 600,00 €
70	Produit des services	48 000,00 €
73	Impôts et Taxes	797 649,00 €
74	Dotations, subventions et participations	539 607,00 €
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 451 856,00 €
002	Résultat reporté – Excédent de fonctionnement antérieur	950 310,93 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		950 310,93 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 402 166,93 €

Répartition recettes réelles de fonctionnement

Chapitre - Recettes de Fonctionnement		BP 2021	Répartition
73	Impôts et Taxes	797 649,00 €	54,94 %
74	Dotations, subventions et participations	539 607,00 €	37,17 %
70	Produit des services	48 000,00 €	3,31 %
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00 €	2,75 %
013	Atténuations de charges	26 600,00 €	1,83 %
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 451 856,00 €	100 %

Au chapitre 73 « Impôts et taxes »

La Loi de finances 2020 a acté la suppression de la taxe d'habitation et la réforme de la fiscalité locale. Pour compenser cette suppression, il a été décidé de transférer en 2021 le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire.

Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental du foncier bâti de 2020 soit 19,72 % pour le département du Cher, qui viendra s'additionner au taux communal inchangé depuis de nombreuses années de 12,95 %.

Cette augmentation de taux sera neutre pour le contribuable et ne générera pas de recettes supplémentaires pour la commune, un coefficient correcteur (minoration ou majoration du produit fiscal) viendra corriger un éventuel déséquilibre entre le produit de taxe d'habitation « perdu » et le produit de TFPB départementale « attribué ».

À taux d'imposition inchangés, le produit s'établirait à 528 470,00 € en 2021 selon les services fiscaux.

En 2021, les taux d'imposition prévus au budget primitif sont identiques à ceux de 2020, soit :

- Taxe foncière (bâti) – 32,67 %
(Taux communal : 12,95 % + Taux départemental : 19,72 %)
- Taxe foncière (non bâti) - 38,10 %
- Cotisation foncière des entreprises - 22,39 %

Au chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » : sont inscrites sur ce chapitre les dotations versées par l'État (la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale « péréquation » qui composent la dotation globale de fonctionnement).

Le montant total de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est estimé pour 2021 à 216 716 €, contre 221 825 € effectivement perçus en 2020.

Au chapitre 70 « Produits des services » sont inscrites les recettes générées par les services restauration scolaire et garderie

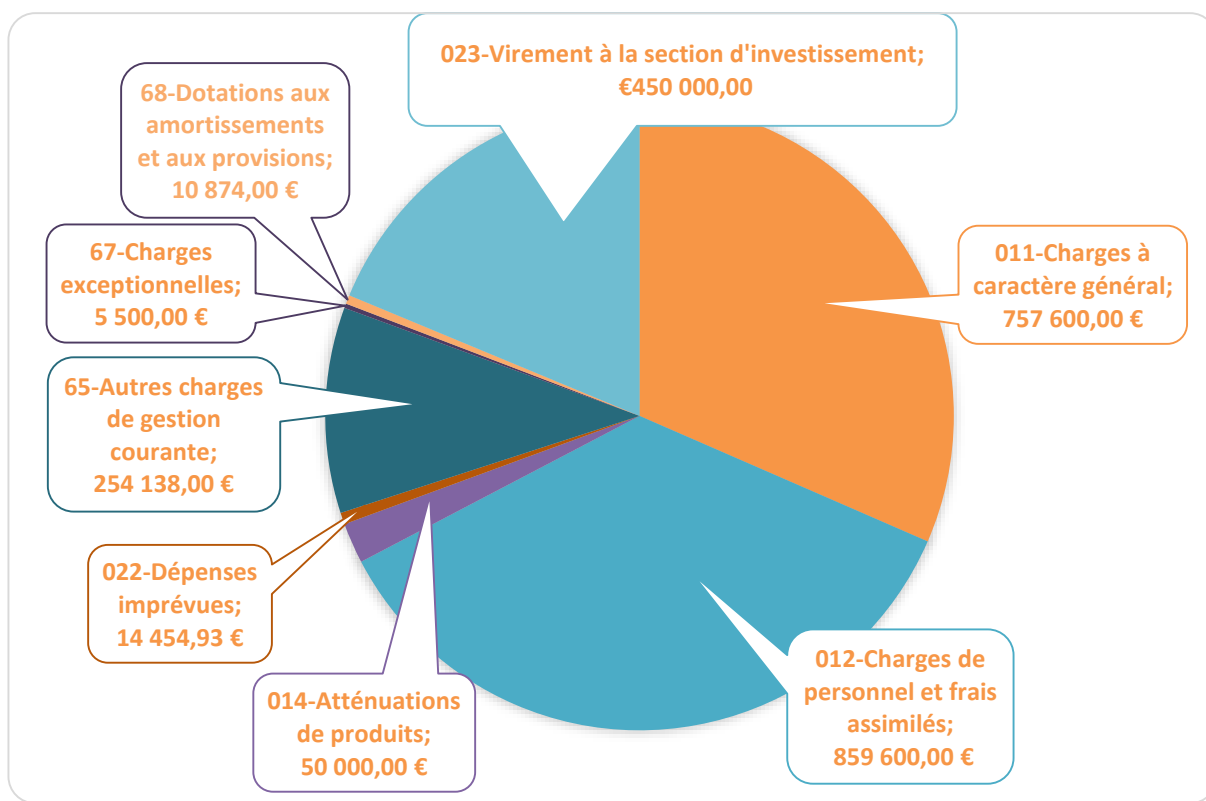
Au chapitre 75 « Autre produits de gestion courante » sont inscrits les revenus des immeubles.

C) LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement correspondent :

- aux charges à caractère général (fonctionnement de l'ensemble des services communaux ; entretien des bâtiments, des voiries ; achats de matières premières et de fournitures ; prestations de services effectuées)
- aux charges de gestion courante (indemnités, versement des subventions, cotisations obligatoires)
- aux charges de personnel

Les dépenses totales de fonctionnement représentent **2 402 166,93 euros** inscrits au budget primitif 2021.



Chapitre – Dépenses de Fonctionnement		Budget Primitif 2021
011	Charges à caractère générale	757 600,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	859 600,00 €
014	Atténuations de produits	50 000,00 €
022	Dépenses imprévues	14 454,93 €
65	Autres charges de gestion courante	254 138,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 500,00 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	10 874,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 952 166,93 €
023	Virement à la section d'investissement	450 00,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		450 000,00 €
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 402 166,93 €

Répartition dépenses réelles de fonctionnement

	Dépenses de Fonctionnement	BP 2021	Répartition
012	Charges de personnel et frais assimilés	859 600,00 €	44,03 %
011	Charges à caractère général	757 600,00 €	38,81 %
65	Autres charges de gestion courante	254 138,00 €	13,02 %
014	Atténuations de produits	50 000,00 €	2,56 %
022	Dépenses imprévues	14 454,93 €	0,74 %
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	10 874,00 €	0,56 %
67	Charges exceptionnelles	5 500,00 €	0,28 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 952 166,93 €	100%

Au chapitre 011 « Charges à caractère général »

Ce chapitre d'un montant prévisionnel pour l'année 2021 de **757 600 €** retrace l'ensemble des charges de fonctionnement courant et notamment :

- Les achats et variations de stocks pour 382 500 € (eau, électricité, gaz, carburant, achat de prestations de services diverses, petites fournitures et équipements...).
- Les services extérieurs pour 228 000 € (locations et charges immobilières, mobilières, entretiens et réparations de biens mobiliers, immobiliers et autres...)
- Les autres services extérieurs pour 127 100 € (honoraires, fêtes et cérémonies, publications, frais d'impression, frais de télécommunication, transports...).
- Les taxes foncières, taxes sur véhicules... pour 20 000 €.

Au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés »

Le montant prévisionnel de dépenses sur ce chapitre s'élève à **859 600 €**.

Les principales dépenses sont :

- Personnel titulaire : 455 000 €
- Personnel non titulaire : 66 000 €
- Cotisations à l'URSSAF : 90 000 €
- Cotisations caisses de retraite : 125 000 €
- Cotisations assurance personnel : 40 000 €

Au chapitre 014 « Atténuations de produits »

Le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales), consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

La participation demandée à la commune n'est pas connue au moment du vote du budget, le montant estimé est de 50 000 €.

Au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »

La prévision des dépenses du chapitre 65 s'élève à **254 138 €**

Les principales dépenses sont :

- Indemnités : 56 000 €
- Service incendie : 69 538 €
- Subvention aux associations dont celle au CCAS : 45 000 €

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

A) GÉNÉRALITÉS :

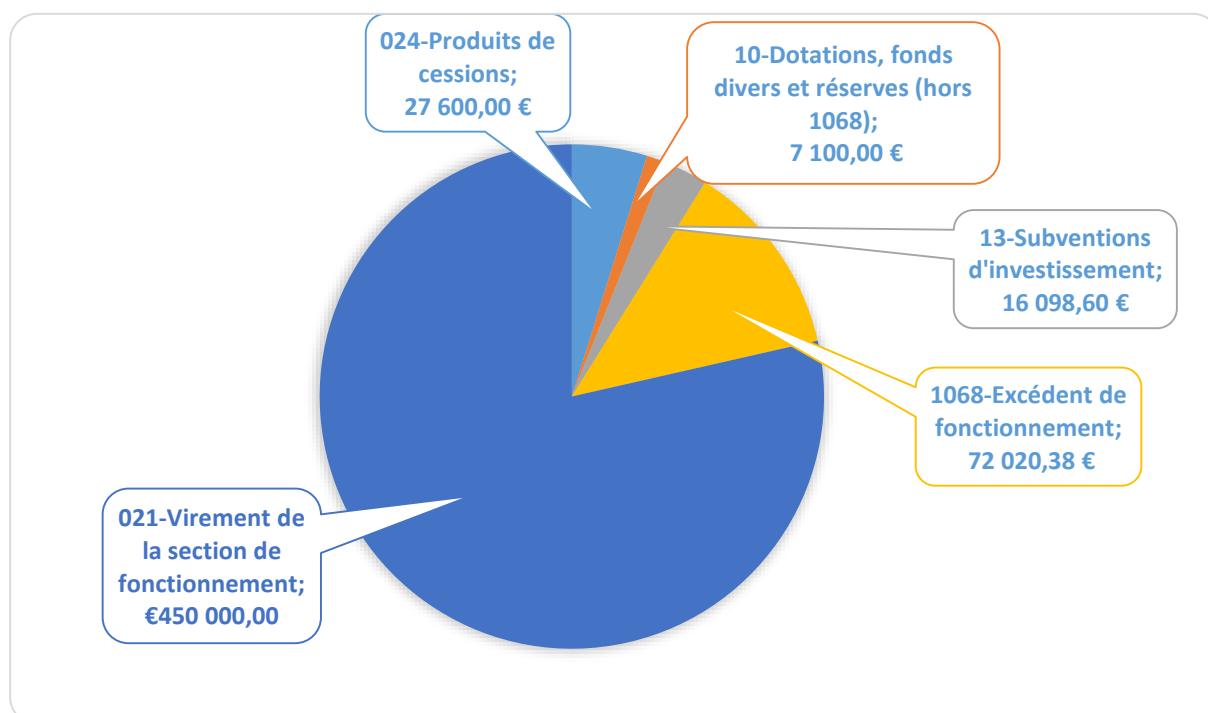
Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

B) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes totales d'investissement représentent **572 818,98 euros** inscrits au budget primitif 2021.

Elles sont composées principalement des produits suivants :

- Excédent de fonctionnement
- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la rénovation d'un bâtiment...).
- Le Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).
- Le produit des cessions



Chapitre – Recettes d’investissement		Budget Primitif 2021
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	7 100,00 €
13	Subventions d’investissement	16 098,60 €
024	Produits de cessions	27 600,00 €
1068	Excédent de fonctionnement	72 020,38 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		122 818,98 €
021	Virement de la section de fonctionnement	450 000,00 € €
Total des recettes d’ordre de fonctionnement		450 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D’INVESTISSEMENT		572 818,98 €

Répartition recettes réelles d’investissement

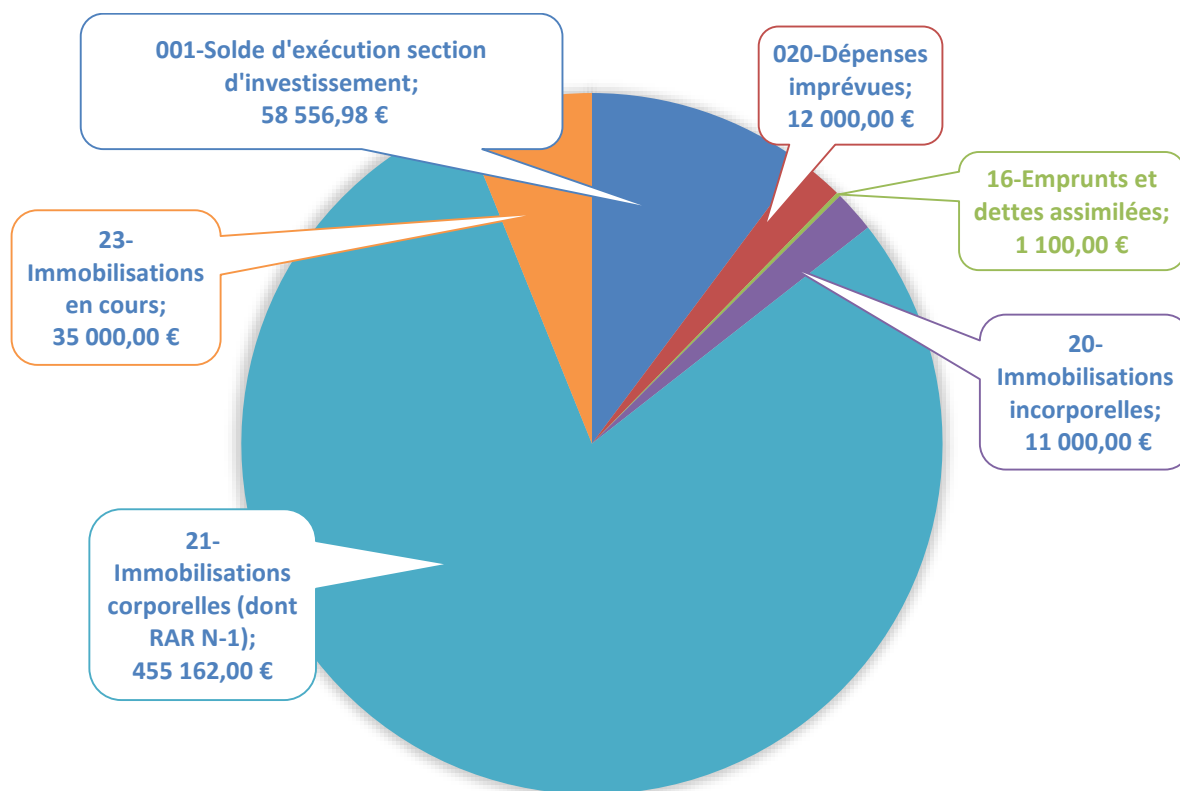
	Recettes d’investissement	BP 2021	Répartition
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	7 100,00 €	5,78 %
13	Subventions d’investissement	16 098,60 €	13,11 %
024	Produits de cessions	27 600,00 €	22,47 %
1068	Excédent de fonctionnement	72 020,38 €	58,64 %
Total des dépenses réelles d’investissement		122 818,98 €	100%

C) LES DÉPENSES D’INVESTISSEMENT

Les dépenses d’investissement concernent des actions qui modifient durablement le patrimoine de la collectivité, en faisant varier sa valeur ou sa consistance :

- Travaux dans les bâtiments communaux
- Acquisition de mobilier, machines, d’engins, de matériel informatique, de défense incendie
- Acquisition foncière
- Aménagement des espaces publics

Les dépenses totales d’investissement représentent **572 818,98 euros** inscrits au budget primitif 2021.



Chapitre – Dépenses d’investissement		Budget Primitif 2021 (BP + RAR N-1)
001	Solde d’exécution de la section d’investissement	58 556,98 €
020	Dépenses imprévues	12 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 100,00 €
20	Immobilisations incorporelles	11 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	455 162,00 €
23	Immobilisations en cours	35 000,00 €
TOTAL DES DÉPENSES D’INVESTISSEMENT		572 818,98 €

Répartition dépenses réelles d’investissement

	Recettes d’investissement	BP 2021	Répartition
21	Immobilisations corporelles	455 162,00 €	79,46 %
001	Solde d’exécution de la section d’investissement	58 556,98 €	10,23 %
23	Immobilisations en cours	35 000,00 €	6,11 %
020	Dépenses imprévues	12 000,00 €	2,09 %
21	Immobilisations incorporelles	11 000,00 €	1,92 %
16	Emprunts et dettes assimilées	1 100,00 €	0,19 %
Total des dépenses réelles d’investissement		572 818,98 €	100 %

LES PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNEE 2021 :

- Groupe scolaire René Mariat : Réfection de 2 toits-terrasses
- Bâtiment communaux : Mise aux normes sécurité incendie
- Informatisation bibliothèque et création d'un nouveau service
- Changement Menuiseries, divers bâtiments
- Divers achats :
 - Matériel informatique
 - Mobilier
 - Matériels pour les services techniques
 - Jeux extérieur pour l'école
 - Décoration de Noël

IV. LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET :

Récapitulatif Budget :

Recettes et Dépenses de Fonctionnement : **2 402 166,93 euros**

Recettes et Dépenses d'Investissement : **572 818,98 euros**

État de la dette :

En 2021, la commune n'a aucun emprunt à rembourser.

État du personnel :

Au 1^{er} Janvier 2021, La collectivité compte :

- 18 agents titulaires sur des emplois permanents
- 1 personne en contrat aidé sur un emploi non permanent.

Fait à Lunery, le 21 Avril 2021

Sylvain JOLY
Maire de Lunery